

# NATIONS UNIES



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



## CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE  
A/37/529  
S/15453  
11 octobre 1982  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-septième session  
Points 20 et 35 de l'ordre du jour  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITÉ ET DE  
LA COOPÉRATION EN ASIE DU SUD-EST

OCT 13 1982

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-septième année

UN/SA COLLECTION

Lettre datée du 7 octobre 1982, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un communiqué de presse publié par le Ministère thaïlandais des affaires étrangères, concernant le retour par le Gouvernement royal thaïlandais au Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam de l'appareil militaire vietnamien qui s'est écrasé au sol en Thaïlande le 11 février 1982 après avoir pénétré dans l'espace aérien thaïlandais en venant du Kampuchea.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et du communiqué qui lui est joint comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 20 et 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le Représentant permanent de la Thaïlande,  
(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI

ANNEXE

Communiqué de presse publié par le Ministère thaïlandais  
des affaires étrangères

Le Gouvernement thaïlandais rend l'appareil militaire vietnamien qui s'est écrasé en Thaïlande après avoir pénétré dans l'espace aérien national.

Le 1er octobre 1982, au Ministère thaïlandais des affaires étrangères, le Directeur général adjoint du Département politique et le Chargé d'affaires de l'ambassade de la République socialiste du Viet Nam à Bangkok ont signé les documents enregistrant le retour de l'appareil vietnamien (modèle Antonov-26) qui s'est écrasé en Thaïlande le 11 février 1982.

L'appareil vietnamien avait pénétré dans l'espace aérien thaïlandais en venant du Kampuchea le 11 février 1982. Après avoir été intercepté par deux avions de chasse thaïlandais, l'appareil vietnamien avait pris la fuite et s'était écrasé au sol dans le district de Sra Kaeo (province de Prachinburi), à 75 kilomètres environ à l'intérieur du territoire thaïlandais. Il avait à son bord 13 militaires vietnamiens. Trois ont été blessés et emmenés à l'hôpital par les autorités thaïlandaises. L'un d'eux mourut des suites de ses blessures. Une Commission spéciale a été constituée par le Gouvernement thaïlandais pour enquêter sur l'incident. Elle a déterminé que l'appareil, qui appartenait à l'armée de l'air vietnamienne, avait manifestement mis le cap sur la Thaïlande dès son départ de Phnom Penh au Kampuchea; que tous les instruments de bord étaient en bon état de marche; que l'avion avait été aménagé pour pouvoir lâcher des bombes à l'aide de dispositifs de visée installés à bord. La Commission a conclu que l'appareil vietnamien avait intentionnellement violé la souveraineté et l'espace aérien thaïlandais.

Le Gouvernement royal thaïlandais, compte tenu de considérations humanitaires et par souci d'entretenir de bonnes relations avec la République socialiste du Viet Nam, et après avoir formellement reçu des excuses et l'assurance que de tels incidents ne se reproduiraient plus, a officiellement remis aux représentants du Gouvernement vietnamien, le 21 mai 1982, les 12 militaires vietnamiens capturés et la dépouille de l'aviateur décédé. Par la suite, l'avion militaire vietnamien AN-26 a été enlevé par des techniciens thaïlandais du lieu de l'accident et rendu aux autorités vietnamiennes, en reconnaissance de quoi les documents appropriés ont été signés par les représentants des deux pays, le 1er octobre 1982, au Ministère thaïlandais des affaires étrangères, à Bangkok.